

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE SAINT-MAURICE  
VILLE DE SHAWINIGAN

COUR MUNICIPALE COMMUNE  
DE LA VILLE DE SHAWINIGAN

Cause no : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Demanderesse

C.

Ville de Shawinigan  
550, avenue Hôtel-de-Ville C.P. 400  
Shawinigan (Québec) G9N 6V3  
Poursuivante

**DEMANDE DE RÉDUCTION DE FRAIS**

(Articles 261 à 264 et 252, 255 et 256 du *Code de procédure pénale*)

**AU JUGE DE CETTE COUR, LA PARTIE DEMANDERESSE EXPOSE CE QUI SUIT :**

1. J'ai été déclaré coupable par défaut le \_\_\_\_\_ dans la cause mentionnée ci-dessus.
2. Je n'ai pu avoir connaissance du fait que le constat d'infraction m'a été signifié, sans négligence de ma part, pour les motifs suivants :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
3. Ce n'est que le \_\_\_\_\_ que j'ai pris connaissance du jugement de la façon suivante : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
4. Bien que reconnaissant être coupable de l'infraction reprochée, je demande que les frais soient réduits.
5. J'étais dans l'impossibilité de présenter ma demande de réduction de frais dans les quinze (15) jours de la date où j'ai pris connaissance du jugement pour les motifs suivants (*lorsque applicable*) :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
6. Je demande de suspendre l'exécution du jugement pour les motifs suivants : (*mentionnez la nature du préjudice que vous pourriez subir en cas d'exécution du jugement, lorsque applicable*).  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR D'ACCUEILLIR :**

- la demande pour être relevé des conséquences du retard à présenter la demande de réduction de frais dans le délai imparti. (*seulement si applicable*)
- la demande de réduction de frais.
- la demande de sursis d'exécution de jugement (*seulement si applicable*)

À \_\_\_\_\_ (ville)

Le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Partie demanderesse

## DÉCLARATION SOUS SERMENT OU AFFIRMATION SOLENNELLE

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_

né(e) le \_\_\_\_\_

exerçant la profession de \_\_\_\_\_

domicilié(e) au (adresse et code postal) \_\_\_\_\_

numéro de téléphone (\_\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_, travail: (\_\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_.

Déclare sous serment       Affirme solennellement ce qui suit:

1. Je suis la partie demanderesse dans la présente demande de réduction de frais;
2. Tous les faits allégués dans la présente demande sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :

À \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Partie demanderesse

Déclare sous serment       Affirme solennellement ce qui suit:

À \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Personne autorisée à recevoir le  
serment ou l'affirmation solennelle

---

## PRÉAVIS

Nom du poursuivant : **Ville de Shawinigan**

Adresse : 550, avenue de l'Hôtel de Ville C.P. 400  
Shawinigan (Québec) G9N 6V3

PRENEZ AVIS que la présente demande de réduction de frais sera présentée devant le juge de la cour municipale commune de la Ville de Shawinigan, district de St-Maurice, siégeant au 550, avenue de l'Hôtel de Ville à Shawinigan le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_ heures.

À \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Partie demanderesse

## NOTES EXPLICATIVES

### DEMANDE DE RÉDUCTION DE FRAIS AU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

#### INSTRUCTIONS POUR PRÉSENTER VOTRE DEMANDE DE RÉDUCTION DE FRAIS

Si vous avez été déclaré coupable par défaut et que, pour un motif sérieux, vous n'avez pas eu connaissance du constat d'infraction, vous pouvez demander la réduction de frais en déposant votre demande à la cour municipale d'où émane l'avis de jugement que vous avez reçu.

Cette demande doit être présentée dans les quinze (15) jours de la date où vous avez pris connaissance qu'un jugement avait été rendu contre vous.

Si le délai de quinze (15) jours est expiré, vous pouvez faire une demande pour être relevé des conséquences de votre retard en remplissant le paragraphe 5 de la présente demande et en prenant bien soin d'y expliquer les motifs pour lesquels vous avez été dans l'impossibilité de présenter cette demande dans le délai imparti.

Cette demande, si elle est accueillie par le juge, fait en sorte que vous n'aurez pas à payer les frais qu'on vous réclame vu votre défaut de comparaître dans le dossier. Seuls les frais minimums du constat pourront être exigés en plus de l'amende.

Les frais prévus au *Tarif judiciaire en matière pénale* pour une telle demande sont exigés par le greffier lors de la présentation de votre **demande de réduction de frais**.

Si vous demandez de **surseoir à l'exécution du jugement**, les frais prévus au *Tarif judiciaire en matière pénale* pour une telle demande sont également exigés par le greffier.

Le juge qui accueille ou rejette votre demande de réduction de frais peut ou non imposer des frais.

#### INSTRUCTIONS POUR COMPLÉTER LA DEMANDE

Il est important de ne pas oublier d'indiquer le numéro de cause de votre dossier.

Vous devez également inscrire votre nom, prénom, date de naissance et adresse à l'espace qui est réservé pour la partie demanderesse.

#### LES ALLEGUÉS

Au paragraphe 1 de la présente demande, veuillez indiquer la date à laquelle le jugement vous déclarant coupable de l'infraction reprochée a été rendu.

Au paragraphe 2, vous devez exposer les motifs pour lesquels vous n'avez pu avoir connaissance du fait que le constat d'infraction vous avait été signifié, et ce, sans qu'il y ait négligence de votre part.

Au paragraphe 3, veuillez indiquer la date à laquelle vous avez pris connaissance qu'un jugement avait été rendu contre vous.

Le paragraphe 5 ne doit être rempli que si vous êtes hors délai pour présenter votre demande, donc si vous êtes en dehors des quinze (15) jours de la date à laquelle vous avez pris connaissance qu'un jugement avait été rendu contre vous.

Le paragraphe 6 doit être rempli si vous désirez demander au juge la suspension de la procédure d'exécution du jugement. Dites quels sont les risques que vous subissiez un préjudice irréparable si la suspension de l'exécution ne vous est pas accordée.

Finalement, vous devez indiquer les conclusions recherchées en cochant d'un « x » la ou les case(s) appropriée(s). Signer la demande de réduction de frais.

Vous devrez également signer la déclaration sous serment ou l'affirmation solennelle.

Vous devez obtenir du greffier du Tribunal la date et l'heure où votre demande de réduction de frais sera entendue et par la suite inscrire ces renseignements dans le préavis.

Vous devez signifier personnellement vos documents au greffe de la cour municipale de Shawinigan, au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

**NOUS VOUS SUGGÉRONS DE CONSULTER UN AVOCAT  
POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**